



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 septembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 22h00.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; MH. BALLEE/S. LESCURE ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; E. GIRAUD/N. PERROT ; D. DUMONT/B. DIRAND.

Convention de mise à disposition – Entretien et travaux opération n°554 - Ancien office notarial

Conformément à la délibération du 17 janvier 2019, la commune de Valdahon a conclu avec l'EPF (Établissement Public Foncier) du Doubs Bourgogne Franche-Comté (BFC) par convention opérationnelle, le portage de l'opération n°554 intitulée « acquisition ancien office notarial ».

L'EPF DOUBS BFC est ainsi chargé de négocier/acquérir, gérer transitoirement et rétrocéder les biens correspondants à la commune de VALDAHON ou à tout opérateur désigné par elle.
A cet effet, l'EPF DOUBS BFC a acquis l'ancien office notarial.

Par le biais de la présente convention, L'EPF DOUBS BFC met à disposition de la Commune de VALDAHON à titre gratuit, de façon immédiate et pendant la durée de la convention, le bien cité ci-dessus.

Le bâtiment vieillissant et la commune souhaitant y accueillir des associations ou organismes du secteur, il est nécessaire d'effectuer des travaux de mise aux normes accessibilité, sécurité et de rénovation. Il convient d'établir une convention permettant de réaliser ces travaux.

A compter de la signature de la convention, la Commune de VALDAHON assurera la gestion, la garde et le contrôle du bien. Plus précisément pour :

- des travaux de mise aux normes accessibilité, sécurité incendie et électrique
- des travaux de rénovation (peintures et sols)

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition - travaux opération n°554 –ancien office notarial, par l'EPF BFC ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document y afférent

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
18/09/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR

